



Litige avec mon assurance voiture

Par **ISAOLLI**, le **10/11/2010** à **10:43**

Bonjour,

Dans la nuit du 1er juillet, une personne en état d'ébriété, au volant d'un véhicule emprunté à une de ses amies est venue percuter ma voiture en stationnement régulier. Intervention des gendarmes suite à l'appel du témoin. Pas de constat à l'amiable établi au moment des faits. Plainte en gendarmerie le matin même. Dépôt de plainte fourni à l'assurance. Expert a signalé "Véhicule irréparable". Mon assurance m'a dit que je devais procéder moi-même au dépôt de mon véhicule à la casse dans la mesure où j'étais hors convention puisque constat non établi. Je leur ai fait parvenir la déclaration de cession du véhicule. Juste après, la propriétaire de l'autre véhicule m'a demandé si nous pouvions établir un constat. Mon assurance me le conseillait. Nous avons donc fait un constat. Aujourd'hui, mon assurance m'a remboursé que la valeur de 350 euros (différence des valeurs) et refuse de me rembourser 150 euros (valeur résiduelle) prétendant que dans la mesure où j'avais procéder moi-même au dépôt de mon véhicule, il ne pouvait me rembourser. L'assurance de la partie adverse me dit que je me fais complètement avoir, la secrétaire de l'expert également. Qui a raison ? Je vous remercie de votre réponse. (assurée au tiers)